

DEPARTEMENT
<b>NORD</b>
CANTON
<b>GRANDE-SYNTHÉ</b>
COMMUNE
<b>GRAVELINES</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2023 MAN 004

Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

6.1 Police Municipale – AEV 2023

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
EN RAISON DU CARNAVAL ENFANTIN  
Dimanche 2 avril 2023**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
  - Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
  - Vu le code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur le parcours qu'empruntera le cortège lors du carnaval enfantin du dimanche 2 avril 2023 afin d'assurer la sécurité des participants et du public.

**ARRÊTONS**

**Article 1** : La circulation et le stationnement seront interdits de 12h00 à 17h00 sur le passage du cortège qui empruntera l'itinéraire suivant :

**15h - RASSEMBLEMENT PLACE ALBERT DENVERS POUR JET DE POISSONS BRIOCHES PUIS DÉPART 15h30 VERS :**

- Rue de la République
- Rue Denis Cordonnier
- Rue de Dunkerque
- Avenue Léon Jouhaux

**ARRÊT A LA MAISON DE QUARTIER DES HUTTES POUR LA MISE AU BUCHER**

**Article 2** : Le stationnement sera interdit Place Albert Denvers de 12h à 16h.

**Article 3** : Les panneaux de signalisation réglementaires dont la pose incombe au service Événementiel seront apposés 48 heures à l'avance pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

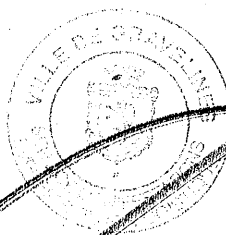
**Article 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 5** : Monsieur le Commandant de Police Nationale de GRAVELINES, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Police Municipale de GRAVELINES, Monsieur le Directeur Général des Service de la Mairie de GRAVELINES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**DESTINATAIRES** : M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES  
M. le Commandant de Police Nationale  
M. le Commande de la Brigade de Gendarmerie Nationale  
M. le Chef de la Police Municipale  
M. le Commandant des Sapeurs Pompiers de GRAVELINES  
M. le Directeur du Service Événementiel  
M. le Responsable de la Société DK BUS

Fait à GRAVELINES, Le 30 JAN. 2023

Le Maire,



Bertrand RINGOT

MISE EN LIGNE LE : 30 JAN. 2023